

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement le 3 avril 2018 pour la séance du 10 avril 2018 à 20 heures à la mairie.

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

- *Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur les bassins versants de Mireloup et Landal : présentation du projet*
- *Approbation de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2018*
- *Subventions 2018*
- *Budget primitif 2018 Commune*
- *Budget primitif 2018 Assainissement collectif*
- *Construction d'une maison médicale : avenant n° 1 au marché de travaux avec l'entreprise SPPM, titulaire du lot 7*
- *La Nouvais : projet aliénation chemins et acquisition terrains entre la commune et la SCI du Domaine des Ormes (annule et remplace la délibération n° 90-2017 du 21 décembre 2017)*
- *Inscription de deux nouveaux sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*
- *Assainissement collectif curage des lagunes : convention d'épandage des boues*
- *Avis sur demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent à Bazouges la Pérouse et Noyal sous Bazouges*
- *Pays de Saint Malo : rapport d'activités 2017*
- *Questions diverses*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX, Nathalie TESSIER, et Patrick LEMESLE.

Absent : Olivier MILLION

Pouvoirs : Béatrice LEROUX à Marie-Hélène DURÉ, Nathalie TESSIER à Loïc LEBRET, Patrick LEMESLE à Marcel PIOT.

Secrétaire de séance : Jean-François GUERIN

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe, sur proposition de Monsieur le Maire, une minute de silence en mémoire du colonel Arnaud BELTRAME et des victimes de l'attentat terroriste de Trèbes (11).

OBJET N° DE_19_2018 : AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER et ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) SUR LES BASSINS VERSANTS DE MIRELOUP ET LANDAL : PRESENTATION DU PROJET

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'aménagement foncier a fait l'objet d'une réunion publique à Bonnemain le 17 octobre 2017. Il donne ensuite la parole à Madame Bérangère

HENNACHE, coordinatrice bassin versant du syndicat mixte de production d'eau potable « Eau du Pays de Saint-Malo », accompagnée de Monsieur Jean-Marc GIRON et de Monsieur Guillaume BINOIS du service foncier du Département d'Ille et Vilaine, qui présentent le projet.

A l'initiative du conseil départemental et du syndicat mixte de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo, un aménagement foncier à vocation environnementale est envisagé : ce projet a pour but, outre la restructuration des propriétés et exploitations agricoles, de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant de Mireloup ou Landal (ce dernier étant classé captage prioritaire).

La première phase de la procédure consiste en une étude d'aménagement et en l'institution d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, organe de décision.

Tout ou partie du territoire communal pourra être concerné. L'étude évoquée ci-dessus a aussi pour objet de proposer un périmètre d'aménagement pertinent.

Le plan de financement présenté par le conseil départemental ne prévoit aucune participation communale sur cette phase.

Le conseil municipal note qu'à l'issue de l'étude ou à l'issue de l'enquête publique qui suivra, la commune pourra demander au département de ne pas poursuivre l'opération, en particulier si elle juge le projet trop onéreux, étant entendu que ni la commune ni les exploitants ou propriétaires agricoles n'auront à aucun moment à supporter les frais.

Suite à la présentation, Monsieur le Maire remercie les intervenants. Ce point fera l'objet d'un vote ultérieurement.

OBJET DE_20_2018 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 27 février 2018.

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE_21_2018 : SUBVENTIONS 2018

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions et participations attribuées aux associations communales et organismes divers. Ces propositions ont été examinées par la Commission des Finances dans sa séance du 4 avril 2018. Il rappelle qu'il est exigé que les associations communales fournissent une demande écrite et une situation de banque de leurs comptes.

Monsieur le Maire précise que huit associations communales ne sollicitent pas de subvention en 2018 : CATM, Pêche communale, troupe Tonone, Travaux manuels, Sourire de Claire, Bonnemain Demain, les Mains Unies et la Bonnemain verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

a) le maintien à compter du 1^{er} janvier 2018 des participations suivantes :

- 34 € par élève des établissements secondaires participant à des voyages ou séjours divers.
- 15 € par élève des établissements primaires de la commune participant à des voyages scolaires.
- 35 € par élève pour les fournitures scolaires.
- 8.5 € par élève pour les jouets de Noël.
- 12.5 € par élève pour les associations de parents d'élèves de la commune.

b) l'ensemble des propositions ci-dessous :

Association communales	
ACCA	224.00 €
ACCA destruction ragondins lagunes	100.00 €
ACCA bracelets sangliers	200.00 €
APEL 128 élèves	1 600.00 €
APEL voyages 89 élèves primaires	1 335.00 €
Amis de l'école publique 112 élèves	1 400.00 €
Amis école publique voyages 75 élèves primaires	1 125.00 €
Club du Bon' Accueil	182.00 €
Club Gymnastique Féminine	245.00 €
Comité d' Animation	220.00 €
OGEC fournitures scolaires 128 élèves	4 480.00 €
Stock Cars Club	392.00 €
Tennis de Table Granit Bleu	280.00 €
Association extra communales	
Football Club Meillac Lanhélin Bonnemain	1 285.00 €
Association Eaux et Rivières	16.00 €
Comice Agricole canton de Combourg	1 063.00 €
J'ai Deux Notes à Vous Dire	80.00 €
Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)	1 509.00 €
Prévention Routière	31.00 €
RASED	156.80 €
Stage au Canada Mickaël GUERIN	50.00 €
Roazhon Kirri (Europ Raid équipage Jayson DERRIEN)	50.00 €
Les Raideurs au Grand Cœur (Europ Raid équipage Erwan REDOUTÉ)	50.00 €

Monsieur Loïc LEBRET précise qu'il ne prend pas part au vote concernant la subvention au Comité d'Animation, du fait qu'il en est membre. Il regrette d'autre part qu'aucune subvention ne soit versée aux maisons familiales rurales pour les enfants de Bonnemain qui y sont scolarisés.

OBJET DE 22_2018 : BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Après examen en séance du 4 avril 2018 par la Commission des Finances, Monsieur le Maire présente le budget primitif, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : **1 019 560 €**

Section d'investissement : **1 044 720 €**

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur le Maire constate une baisse des charges due à l'arrêt des temps d'activités périscolaires. Il fait remarquer également que la commune reçoit pour la première fois une nouvelle dotation de la part de l'Etat : la dotation de solidarité rurale « cible » qui s'élève à 46 487 €. Aucune autre remarque particulière n'est exprimée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la section de fonctionnement et par 12 voix pour et 2 voix contre [Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)], la section d'investissement du budget primitif 2018 de la commune.

OBJET DE_23_2018 : BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Après examen en séance du 4 avril 2018 par la Commission des Finances, Monsieur le Maire présente le budget primitif, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section d'exploitation : **104 111 €**

Section d'investissement : **157 042 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la section d'exploitation et la section d'investissement du budget primitif 2018 de l'assainissement collectif.

OBJET DE_24_2018 : CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE SPPM, TITULAIRE DU LOT 7

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à conclure avec une entreprise chargée des travaux de construction de la maison médicale.

- Avenant n° 1 au lot n°7 – Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche.

Dans le cadre des travaux de construction de la maison médicale, il est nécessaire de passer un avenant au contrat passé avec l'entreprise SPPM, titulaire du lot 7.

Cet avenant a pour objet la prise en compte des modifications de prestation par rapport au marché initial : moins-value pour cloison SAD de 200 mm au lieu de 220 mm

Le montant de l'avenant est de - 1 260 € HT, soit - 1 512 € TTC, représentant – 1.69 % du montant précédent du marché.

Le nouveau montant du marché est porté de 74 393 € HT à 73 133 € HT, soit 87 759.60 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet avenant dans les conditions définies ci-dessus et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

OBJET DE_25_2018 : LA NOUVAIS : PROJET D'ALIENATION CHEMINS ET D'ACQUISITION DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI DU DOMAINE DES ORMES (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 90-2017 DU 21 DECEMBRE 2017)

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 23 février 2018, la Préfecture lui a précisé, que dans le cadre de l'aliénation des chemins ruraux, tous les frais liés à l'enquête publique devaient être pris en charge par la commune et non par les acquéreurs. La délibération n° 2017-90 du 21 décembre 2017 ne respecte donc pas la réglementation en vigueur et doit être retirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de la délibération n° 90/2017 du 21 décembre 2017 relative à la cession de chemins ruraux.

Le sujet est à nouveau soumis au vote

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aliénation de chemins ruraux et d'acquisition de terrain à intervenir entre la commune et la SCI du Domaine des Ormes.

Le premier chemin rural est une voie sans issue qui se situe entre les parcelles A 161 et A 163. Ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public et n'a plus d'utilité pour la commune. L'acquisition de ce chemin par la SCI du Domaine des Ormes permettrait l'agrandissement et la couverture de la piscine.

L'autre chemin se situe devant le centre équestre. Il n'est plus matérialisé sur le terrain et est occupé par une terrasse. Il n'est donc plus affecté à l'usage du public. Ce chemin se situe entre les parcelles A 104, 216, 221, 222, 224 et 1879.

D'autre part, la SCI du Domaine des Ormes se propose de vendre à la commune les terrains nécessaires pour assurer la continuité de la liaison entre le chemin rural provenant des Rieux et la voie communale n° 15 dite de la Nouveais.

Monsieur le Maire propose que tous les frais liés à ces opérations soient à la charge de la SCI du Domaine des Ormes, hormis les frais afférents à l'organisation de l'enquête qui constituent des dépenses obligatoires pour la commune (publicité et honoraires du commissaire enquêteur).

Pour cela, conformément à l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de procéder à l'enquête publique préalable :

- à l'aliénation des deux portions de chemins ruraux, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.
- A l'acquisition de parcelles de terre pour la création d'un nouveau chemin rural sur les parcelles A 102, 103, 1690 et 1692.

- précise que le demandeur devra payer les frais de géomètre et de notaire, auxquels s'ajoute le prix du terrain cédé,

- précise que la commune prendra en charge les frais liés à l'enquête publique (frais d'insertion de l'avis d'enquête dans les journaux d'annonces légales et frais d'indemnisation du commissaire-enquêteur).

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

OBJET DE_26_2018 : INSCRIPTION DE DEUX NOUVEAUX SENTIERS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Hélène DURÉ, 1^{ère} adjointe, qui porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet d'inscription du « circuit des Bosquets » et du « circuit des Etangs » au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ces circuits ont été élaborés en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Touristique du pays de la baie du Mont Saint Michel Bretagne Romantique.

Elle précise que le circuit des Bosquets permet de faire le tour du bourg dans le sens inverse au circuit primitif, suite à la mise en sens unique de la rue du Calvaire. Un panneau récapitulatif sera installé au départ. La randonnée démarre rue d'Armorique, emprunte le passage de la Main, la route de la Gare, rejoint la Flaudais par un chemin, puis la Perrine. A la Perrine, l'itinéraire emprunte de nouveau un chemin pour rejoindre la rue de la Futaie, puis la rue de la Maison Neuve, la rue de la Rousselaie, la rue des Peupliers, le parking de la salle des fêtes, la rue de Frémisson. De la Poterie, il rejoint par un chemin rural arboré, la rue Bertrand du Guesclin, puis la rue du Calvaire pour se terminer en passant derrière le lotissement, puis derrière l'atelier communal.

Quant au circuit des Etangs, son point de départ est fixé à l'étang de la Sablonnière où se situera également un panneau récapitulatif. Il permet de rejoindre le domaine des Ormes en passant par la Chaise, la Praie, la Clouyère, la Ville Blanche et la Barbotiaie. Ensuite, il rejoint les Rieux, la Ville Hodia et emprunte à partir de la Praie le même sentier qu'à l'aller pour retourner à l'étang de la Sablonnière. La Fédération de pêche et la Truite Tamoutaise n'ont donné leur accord qu'à condition que le tour de l'étang de la Sablonnière soit affecté seulement à l'usage pédestre.

Le Conseil municipal de la Commune de Bonnemain entend l'exposé fait par Madame la 1^{ère} adjointe sur la législation qui permet au Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée.

Selon l'article L 361-1 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit délibérer pour avis sur l'établissement par le Département d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ceux-ci peuvent comprendre notamment des voies publiques, des sentiers faisant

partie de propriétés privées qui feront l'objet de conventions avec leurs propriétaires, des voies communales ou des chemins ruraux.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés.

L'inscription définitive de sentiers traversant les propriétés privées au P.D.I.P.R. nécessitera obligatoirement la signature de convention avec la commune, le département et le propriétaire.

La suppression d'un chemin inscrit au plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal qui doit avoir proposé au Département un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt local (boucles pédestres créées à l'initiative des collectivités locales), l'aménagement et l'entretien courant ainsi que le balisage relèvent de la compétence des collectivités locales.

Après avoir pris connaissance de ces dispositions, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Marie-Hélène DURÉ, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire au P.D.I.P.R. la création des itinéraires figurant en annexe (à usage pédestre) et sollicite leur inscription à ce plan ;
- S'engage à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Département un itinéraire de substitution.

ANNEXES :

Le plan des itinéraires concernés avec leur usage pédestre, paraphé par Monsieur le Maire, à l'échelle du 1/25000^{ème}, ainsi que les tableaux reprenant la nature juridique et le revêtement du sol.

OBJET DE_27_2018 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF CURAGE DES LAGUNES : CONVENTION D'EPANDAGE DES BOUES

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède depuis l'an 2000 une station d'épuration par lagunage naturel d'une capacité de 700 équivalent/habitant.

Conformément au contrat d'affermage, la société fermière STGS doit procéder au curage des lagunes. Ce curage est prévu pour l'été 2018.

Les boues issues de ce curage seront épandues sur des parcelles agricoles. Quatre agriculteurs ont accepté de recevoir ces effluents : Monsieur Aurélien HERPEUX et l'EARL AUBRY de Bonnemain, Monsieur Pascal BOUILLET de Bager Morvan et le GAEC du Brignoux du Tronchet.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de lui donner autorisation pour signer les conventions d'épandage avec les agriculteurs retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_28_2018 : AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT A BAZOUGES LA PEROUSE ET NOYAL SOUS BAZOUGES

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit, selon la réglementation en vigueur (art R 181-38 du code de l'environnement), émettre un avis sur la demande présentée par la société BORALEX SAS en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

Le projet est localisé sur les communes de Bazouges la Pérouse et Noyal sous Bazouges qui sont rattachées à la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne. Le site se situe sur le plateau Nord de Combourg délimité au Sud par le vallon de la Tamout. L'altitude du site est d'environ 110 mètres.

Le projet consiste en l'implantation de 4 éoliennes (aérogénérateurs) d'une puissance nominale de 3 MW (MégaWatts) reliées au réseau électrique national via un poste de livraison.

Le projet éolien du « Bazougeais » est composé :

- 2 éoliennes sur la commune de Noyal sous Bazouges
- 2 éoliennes sur la commune de Bazouges la Pérouse
- 1 poste de livraison électrique sur la commune de Noyal sous Bazouges

Ce projet aura une production annuelle d'environ 28 à 30 GWh/an, soit :

- l'équivalent de la consommation d'environ 5 000 à 6 000 foyers par an (chauffage inclus)
- 1 400 à 1 500 tonnes de CO2 évitées chaque année (si on devait produire la même quantité d'énergie à partir d'une centrale électrique à charbon).

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergies renouvelables (éolienne, solaire et hydroélectrique).

Le projet est soumis à enquête publique d'une durée d'un mois : du 26 mars au 28 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur cette demande d'autorisation.

OBJET DE_29_2017 : PAYS DE SAINT MALO : RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Préfecture de Rennes, reçu le 16/04/2018

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport d'activités 2017 du Pays de Saint Malo.

Monsieur le Maire rappelle que le pays de Saint Malo constitue un cadre de coopération original, au sein duquel les acteurs locaux se sont accordés, autour d'un projet de développement commun.

Le territoire du pays de Saint-Malo s'inscrit dans le Nord-Est de la Bretagne. Délimité par une bande côtière s'étirant de la Côte d'Emeraude jusqu'aux portes du Mont Saint-Michel, le territoire du pays englobe également les communes situées autour du pôle de Combourg et jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Rennes. Ce territoire compte officiellement plus de 169 000 habitants, qui vivent et travaillent sur un espace de 1 123 km².

Le projet de développement du pays de Saint-Malo s'articule autour de 3 objectifs principaux complémentaires :

- Soutenir la croissance attendue de la population et des activités.
- Favoriser une organisation équilibrée entre les principaux pôles du territoire.
- Renforcer l'attractivité du pays, notamment fondé sur un environnement de qualité.

Pour mettre en œuvre ce projet de développement du territoire, les acteurs locaux ont décidé de collaborer au sein d'une organisation commune - un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - à laquelle adhèrent les 4 groupements de communes du pays :

- la Communauté d'agglomération de Saint-Malo,
- les 3 Communautés de communes :
 - de la Bretagne Romantique,
 - de la Côte d'Emeraude,
 - du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

Le Conseil Municipal en prend acte. Le rapport sera envoyé par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des dates suivantes :

- Journée « portes ouvertes » organisée par l'Espace Entreprises de la Bretagne Romantique, en collaboration avec la chambre de commerce et d'industrie d'Ille et Vilaine, le **vendredi 13 avril 2018**.

Les chefs d'entreprises et salariés sont invités à venir à la rencontre des entreprises locales avec lesquelles ils pourront échanger sur leurs métiers, leurs savoir-faire, leurs produits, leurs recrutements...!

Les entreprises qui ouvrent leurs portes sont : Adex (électronique) à St Domineuc, atelier Turgot à St Pierre de Plesguen (feronnerie d'art), Atimco à Combourg (imprimerie), Biomérieux (chimie), Confection Allain (textile de luxe), Delta Dore à Bonnemain (domotique), Ets Grinhard à Combourg (menuiserie bois), Mac Mobilier color + (meublé urbain) à Tinténiac et Mac concept bois (agencement bois) à Tinténiac, Maillard et Maillard (marbrerie) à St Pierre de Plesguen, Peuvrel (outils diamantés) à Bonnemain, Rahuel Bois (scierie) à Combourg, Socal (carrière) à Lanhélin, Sotheroc (monuments funéraires) à St Pierre de Plesguen.

Les visites sont gratuites et ouvertes à tous.

- Assemblée Générale de l'association « Alcool Assistance » de Dol de Bretagne : le **samedi 14 avril 2018 à 17h** à la salle des fêtes de Bonnemain

- Commémoration « Victoire 1945 » : cérémonie le **mardi 8 mai 2018 à 11h** devant le monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

N°	DATE	OBJET	FOLIO
19-2018	10/04/2018	<i>Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur les bassins versants de Mireloup et Landal : présentation du projet</i>	
20-2018	10/04/2018	<i>Approbation de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2018</i>	
21-2018	10/04/2018	<i>Subventions 2018</i>	
22-2018	10/04/2018	<i>Budget primitif 2018 Commune</i>	
23-2018	10/04/2018	<i>Budget primitif 2018 Assainissement collectif</i>	
24-2018	10/04/2018	<i>Construction d'une maison médicale : avenant n° 1 au marché de travaux avec l'entreprise SPPM, titulaire du lot 7</i>	
25-2018	10/04/2018	<i>La Nouvais : projet aliénation chemins et acquisition terrains entre la commune et la SCI du Domaine des Ormes (annule et remplace la délibération n° 90-2017 du 21 décembre 2017)</i>	
26-2018	10/04/2018	<i>Inscription de deux nouveaux sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée</i>	
27-2018	10/04/2018	<i>Assainissement collectif curage des lagunes : convention d'épandage des boues</i>	
28-2018	10/04/2018	<i>Avis sur demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent à Bazouges la Pérouse et Noyal sous Bazouges</i>	
29-2018	10/04/2018	<i>Pays de Saint Malo : rapport d'activités 2017</i>	

Commune de Bonnemain – Conseil Municipal du 10 avril 2018

Qualité	NOM	Prénom	Emargement
Maire	PIOT	Marcel	
1 ^{er} adjoint	DURÉ	Marie-Hélène	
2 ^{ème} adjoint	ROBERT	Sonia	
3 ^{ème} adjoint	MURIE	Jean-Paul	
Conseiller municipal	HUOT	Danielle	
Conseiller municipal	LEMESLE	Patrick	Excusé Pouvoir à Marcel PIOT
Conseiller municipal	DAVID	Florence	
Conseiller municipal	LEROUX	Béatrice	Excusée Pouvoir à Marie-Hélène DURÉ
Conseiller municipal	GUERIN	Jean-François	
Conseiller municipal	ALLAIN	Laurence	
Conseiller municipal	CITRE	Laurent	
Conseiller municipal	LEBRET	Loïc	
Conseiller municipal	TESSIER	Nathalie	Excusée Pouvoir à Loïc LEBRET
Conseiller municipal	MILLION	Olivier	Absent
Conseiller municipal	DOUARD	Philippe	